



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

# **LES LACUNES EN MATIÈRE DE RECHERCHE DANS LA LITTÉRATURE SUR LA PROSTITUTION**

**Ministère de la Justice du Canada**

**Mars 2001**



**LES LACUNES EN MATIÈRE DE RECHERCHE  
DANS LA LITTÉRATURE SUR LA  
PROSTITUTION**

John Lowman, Ph.D.  
rr2002-9f



Division de la recherche et  
de la statistique

mars 2001

*Les opinions exprimées dans le présent document sont  
uniquement celles de l'auteur et ne reflètent pas  
nécessairement celles du ministère de la Justice du  
Canada.*





---

# Table des matières

---

	Page
Préface .....	iii
Au sujet de l'auteur .....	iii
Recherche sur la prostitution au Canada .....	1
Tendances observées dans le discours public et politique sur la prostitution .....	1
Principales tendances en matière de recherche .....	2
Résultats des recherches .....	3
La prostitution chez les membres des Premières nations .....	4
Travaux de recherche sur la réaction sociale à l'égard de la prostitution .....	4
Les priorités en matière de recherche .....	5
Annexe A	
Exemple de la prostitution : Règlements sur la délivrance des permis — Vancouver.....	11
Annexe B	
Bibliographie : La prostitution au Canada .....	17





# Préface

---

La Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada a joué un rôle important dans plusieurs projets de recherche sur des questions liées à la prostitution au Canada. En 1989, le Ministère a coordonné un projet de recherche visant à évaluer l'incidence de la disposition législative sur la communication avec une autre personne dans le but de se livrer à la prostitution de rue (1989). Plus récemment, en 1995, le Ministère a commandé des études régionales sur la violence faite aux prostitués. Cette année, la Division de la recherche et de la statistique publiera une analyse documentaire de la prostitution chez les jeunes, ainsi que les résultats des travaux de recherche de madame Susan McIntyre sur le processus d'abandon du commerce du sexe. En mars 2001, la Division de la recherche et de la statistique a commandé deux examens indépendants de la littérature sur la prostitution dans le but de cerner les principales lacunes en matière de recherche dans ce domaine. Le présent rapport, rédigé par M. John Lowman, décrit plusieurs tendances observées dans la littérature sur la prostitution, ainsi que neuf « priorités en matière de recherche ». Il fournira à la Division et aux autres parties intéressées des informations utiles sur les besoins en matière de recherche dans cet important secteur stratégique.

## Au sujet de l'auteur

M. John Lowman est professeur de criminologie à l'Université Simon Fraser de Burnaby, en Colombie-Britannique. M. Lowman effectue des travaux de recherche depuis plus de vingt ans sur divers aspects du commerce du sexe au Canada. Il est corédacteur de *Regulating Sex* (avec Margaret Jackson, Ted Palys et Shelley Gavigan, 1986), *Transcaceration* (avec Bob Menzies et Ted Palys, 1987) et *Gambling in Canada* (avec Colin Campbell, 1989). Il a rédigé de nombreux articles de revue sur la prostitution et est l'auteur de plusieurs rapports du ministère de la Justice, dont le *Rapport sur la prostitution à Vancouver* (1984), *La prostitution de rue : effets de la loi* (1989) et *Violence Against Persons Who Prostitute: The Experience in British Columbia* (1995).







---

# Recherche sur la prostitution au Canada

---

**L**e présent document décrit les principales tendances et questions en ce qui concerne les travaux de recherche contemporains sur la prostitution, la législation sur le sujet et la politique de service social du Canada, dans le but d'établir les priorités immédiates en matière de recherche. L'étude porte sur les recherches effectuées dans le domaine de la prostitution masculine, féminine et transgenre, ainsi que sur les mesures législatives et sociales prises à cet égard. Elle est fondée sur les travaux de recherche énumérés dans la bibliographie sur la prostitution au Canada (annexe B). De plus, le cas échéant, je mentionne les travaux de recherche actuels dont je suis au courant. Le document porte sur des recherches effectuées sur les personnes associées à la prostitution – les vendeurs de sexe, les gestionnaires ou propriétaires d'entreprises de prostitution et les consommateurs de sexe – et sur les mesures sociales, législatives et politiques prises à l'égard de la prostitution, y compris celles adoptées par le système de justice pénale et le système d'aide sociale.

Aux fins de la présente étude, le terme « prostitution » désigne un échange de services sexuels impliquant un contact direct dans un but lucratif ou pour d'autres motifs.

## Tendances observées dans le discours public et politique sur la prostitution

Pendant les croisades en faveur de la pureté sociale qui ont balayé la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord au début du XXe siècle, et particulièrement entre 1903 et 1917 au Canada, le « fléau social » qu'était la prostitution constituait une question fondamentale pour les réformateurs de la société. Grâce à leurs efforts, le « commerce d'esclaves blancs » était traité régulièrement dans les journaux locaux et nationaux, de même que le sujet de conventions et d'ententes internationales. Toutefois, comme la plupart des débats sur les questions sociales de l'époque, les discussions sur la prostitution n'étaient pas appuyées par des travaux de recherche socioscientifiques comme nous les connaissons aujourd'hui.

Une étude permanente du contenu de l'information véhiculée dans le *Globe and Mail*, le *Vancouver Sun*, et le *Province*, de 1900 à nos jours, révèle qu'à la suite du grand intérêt suscité par la prostitution au début du XXe siècle, il a fallu plus de soixante ans avant qu'elle ne redevienne une question nationale. En 1920, la prostitution ne faisait plus l'objet de mouvements de réforme sociale à grande échelle. Entre 1920 et 1975, les trois journaux en question n'ont pas beaucoup abordé le thème de la prostitution, à part quelques histoires sur des croisades sporadiques pour la moralité, menées par des politiciens locaux ou leurs adversaires, dans le but de mettre fin à un commerce interne d'apparence prospère. Mais après 1975, le nombre de reportages a augmenté de façon spectaculaire et, aujourd'hui, la prostitution continue d'alimenter les nouvelles, car on la considère comme un « problème social » important.

## Principales tendances en matière de recherche

À part quelques études isolées sur ses répercussions sur la santé (p. ex. Williams, 1941) et sur son histoire (p. ex. Gray, 1970, Rotenberg, 1974), très peu de recherches ont été effectuées sur la prostitution au Canada avant 1970. Au cours des années 70, à l'époque où la recherche socioscientifique fleurissait dans tous les domaines, on a mené, au Canada, le premier sondage auprès de prostitués (Layton, 1975), et en 1980, on a publié la première ethnographie de la prostitution au Canada (Prus et Irini, 1980).

Après 1984, ce qui avait été jusque-là une lente succession d'études s'est transformé en déluge. L'élément moteur de cet intérêt renouvelé pour la prostitution provenait surtout de ce que les médias décrivaient à l'époque comme un tout nouveau « problème », à savoir l'expansion de la prostitution de rue après que la police ait fermé les lieux de prostitution hors rue à Vancouver (cf. Lowman, 1986a) et à Toronto (cf. Brock, 1998) au milieu des années 70. Voyant qu'il devait faire quelque chose pour remédier au « problème que pose la prostitution de rue », le gouvernement fédéral de l'époque a inclus la question de la prostitution dans le mandat de deux comités spéciaux – le *Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes* (le Comité Badgley) et le *Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution* (le Comité Fraser). Les recherches effectuées pour ces deux comités ont fourni les premiers documents relativement complets sur la prostitution au Canada et ont donné le coup d'envoi pour la production des ouvrages de recherche que nous avons aujourd'hui. En fait, les prostitués de la rue ont probablement participé à plus de sondages-recherches que toute autre catégorie de contrevenants au Canada.

### *Travaux de recherche menés avec l'aide de prostitués*

En 1982, le Comité Badgley s'est vu confier le mandat d'examiner les infractions d'ordre sexuel à l'égard de personnes de moins de 18 ans. Ses travaux de recherche ont compris, entre autres, le premier sondage national mené auprès de prostitués au Canada et des entrevues auprès de 145 femmes et 84 hommes de moins de 20 ans (*Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, 1984). Le rapport du Comité marque un point décisif dans les ouvrages canadiens puisqu'il a permis d'introduire l'idée que même si l'âge de consentement au Canada est de 14 ans, la prostitution chez les jeunes de 14 à 17 ans constitue une forme d'*exploitation sexuelle*.

En 1984, le ministère de la Justice du Canada a effectué d'autres travaux de recherche sur la prostitution, y compris cinq enquêtes par entrevue à l'échelle régionale (Crook 1984, Gemme *et al.* 1984, Fleischman 1984, Lutt 1984, Lowman 1984, Sansfaçon 1985), qui ont servi de documents de base pour le Comité Fraser. Trois ans plus tard, le ministère de la Justice a financé une deuxième série de sondages (Fleischman 1989, Brannigan *et al.*, Gemme *et al.* 1989, Graves 1989, Lowman 1989, Moyer et Carrington 1989) dans le cadre de l'évaluation fédérale de l'article 213 du *Code criminel*, la disposition sur la communication avec une autre personne.

À peu près à la même époque que les Comités Badgley et Fraser ont commencé leurs premiers travaux de recherche nationaux sur la prostitution, des chercheurs universitaires ont entrepris des sondages locaux et régionaux auprès de prostitués (p. ex. Biesenthal 1993, Edney 1990, Kohlmeyer 1982, Mathews 1986, McIntyre 1995, Shaver 1996), et une nouvelle génération de chercheurs (p. ex. Benoit, Lewis, Maticka-Tyndale) poursuit la tradition. Des recherches



indépendantes effectuées par des organismes de services sociaux ou par leur entremise (p. ex. Meiklem 1989, Michaud 1988, Street Outreach Services 1987) ont également ouvert la voie à la première génération de travaux de recherche socioscientifiques sur la prostitution. Plus récemment, Santé Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines ont financé plusieurs études sur le sujet.

Il existe de nombreux ouvrages sur la prostitution féminine de même que sur la prostitution masculine. Un grand nombre de sondages sur la prostitution en général (p. ex. Badgley 1984, District régional de la capitale 1997) comprennent un échantillon d'hommes et de femmes. D'autres études portent exclusivement sur la prostitution masculine (voir p. ex. Allman 1999 et Visano 1987).

## Résultats des recherches

Tous les sondages menés auprès de prostitués de la rue au cours des années 80 ont révélé qu'environ 70 % des hommes et des femmes adultes qui travaillent dans la rue ont commencé à se livrer à la prostitution avant leur dix-huitième anniversaire de naissance. Ce résultat a suscité un long débat sur les causes et les conséquences de la prostitution chez les jeunes. Le débat sur les « causes » de la prostitution chez les jeunes femmes se concentre sur le rôle de « l'exploitation sexuelle » et d'autres facteurs familiaux qui peuvent amener une fille à s'enfuir de la maison ou à se faire mettre à la porte de chez elle, de même que sur des facteurs externes comme le recrutement par des « souteneurs ». Les recherches sur la prostitution masculine dénotent des similitudes et des différences par rapport à la prostitution féminine : les hommes qui s'engagent dans la prostitution quittent aussi la maison alors qu'ils sont relativement jeunes, mais les problèmes qui mènent à leur départ englobent d'autres facteurs. Dans le cas des garçons, la décision de quitter la maison peut être motivée par des conflits liés à leur homosexualité ou à leur identité sexuelle. Dans le cas des filles, l'exploitation sexuelle semble être un facteur déterminant. Dans les deux cas, les jeunes se livrent à la prostitution après avoir quitté un milieu familial auquel ils ont l'impression de ne pouvoir s'adapter ou après avoir été mis à la porte de chez eux. Les jeunes élevés par l'État figurent de façon disproportionnée dans les catégories de prostitués de la rue de sexes masculin et féminin.

Généralement, les rapports de sondage indiquent qu'il existe deux ensembles de facteurs qui font qu'un jeune sombre dans la prostitution. Le premier ensemble de facteurs « pousse » le jeune à quitter la maison – que ce soit la maison de ses parents, un foyer d'accueil ou un foyer de groupe – tandis que le deuxième ensemble de facteurs le « tire » dans la rue (cf. Lutt 1984; Mathews 1986, 1987; Visano 1987). Bien qu'il existe de nombreux facteurs d'entraînement, l'un des plus importants est le besoin d'argent pour survivre. C'est pourquoi on désigne parfois la prostitution de rue chez les jeunes « sexe de survie ». Pour une jeune femme qui a peu d'instruction et peu de compétences professionnelles, la prostitution est une stratégie de survie évidente. Étant donné la convergence des réseaux de drogues illicites et de la prostitution de rue, elle peut se mettre à consommer des drogues engendrant une dépendance et s'enliser dans un mode de vie dans lequel la prostitution sert à financer sa consommation de drogues. Une sous-culture de souteneurs est axée sur le recrutement de filles dans le commerce de la prostitution ou sur le contrôle de celles qui y sont déjà engagées.

La description que font les rapports de recherche des circonstances qui amènent un jeune à décider de se prostituer a donné lieu, entre autres, à un changement de discours sur la prostitution. La *nuisance publique* constituait la principale préoccupation des passionnaires à la tête de la réforme de la loi sur la prostitution dans les années 80. La prostitution de rue

représentait le renversement de l'ordre public, et l'on s'interrogeait surtout sur la façon de rétablir l'ordre. Mais, tout au long des années 80 et dans les années 90, ce qui avait été au départ une préoccupation secondaire est devenu la principale préoccupation : *l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes*.

Au cours des années 90, de nombreux groupes de travail municipaux se sont penchés sur l'exploitation sexuelle des jeunes (p. ex. en Alberta et en Colombie-Britannique – voir Burnaby 1998, Calgary Task Force on Children Involved in Prostitution 1997, District régional de la capitale 1997) et divers projets provinciaux et interprovinciaux qui portaient explicitement sur la prostitution chez les jeunes (voir p. ex. Alberta Task Force on Juvenile Prostitution 1997; British Columbia Ministry of Attorney General 1996; Manitoba Child and Youth Secretariat 1996) ou dont l'étude de la prostitution chez les jeunes était le principal mandat (Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution 1995a, 1995b, 1998). Plus récemment, l'organisation *Aide à l'enfance* s'est lancée dans des travaux de recherche destinés à mettre en lumière le sort pénible des « jeunes victimes d'abus sexuels » (Bramly *et al.* 1998, Kingsley 1997, Kingsley et Mark 2000, Rabinowitch 2000, Aide à l'enfance 2000). En 1999, l'Alberta a été la première province à créer une loi considérant la prostitution chez les personnes âgées entre 14 et 17 ans comme de « l'exploitation sexuelle ». La province a introduit divers degrés de « soins de protection » (c.-à-d., la garde) afin d'intervenir de façon radicale dans la vie des jeunes prostitués. D'autres provinces, y compris la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, envisagent maintenant l'adoption d'une loi semblable.

### **La prostitution chez les membres des Premières nations**

Dans les villes de la Colombie-Britannique et partout dans les Prairies, les femmes autochtones figurent de façon disproportionnée dans la catégorie des prostitués de la rue. Les travaux de recherche sur la prostitution chez les jeunes mettent l'accent sur le fait que les Autochtones ont tendance à se prostituer plus jeunes que les autres et sur le fait qu'ils sont plus nombreux à consommer des drogues dures illicites, y compris de l'héroïne et du crack. Ils sont plus sujets à être victimes de la criminalité quand ils travaillent dans la rue que leurs homologues non autochtones.

### **Travaux de recherche sur la réaction sociale à l'égard de la prostitution**

En plus de la littérature en plein essor sur les personnes engagées dans la prostitution, il y a de nombreuses études de l'histoire des lois sur la prostitution (p. ex. Backhouse 1985, Cassels 1985, Larsen 1992, McLaren 1986, Nilsen 1980, Rotenberg 1974, Russell 1982) et des politiques sur le sujet (voir les ouvrages généraux de Brock, Larsen, Lowman et Shaver). Les cinq études financées par le ministère de la Justice du Canada, réalisées dans le cadre de l'évaluation du Parlement de la disposition législative sur la communication avec une autre personne, présentent l'une des seules descriptions détaillées de l'application des lois contemporaines en matière de prostitution (Brannigan *et al.* 1989; Gemme *et al.* 1989; Graves *et al.* 1989; Lowman 1989; Moyer et Carrington 1989). En outre, Statistique Canada a consacré deux numéros de *Juristat* aux infractions liées à la prostitution (Wolff et Geisel 1993, Duchesne 1997).



## Les priorités en matière de recherche

### 1) Information sur la prostitution hors rue

Une des lacunes les plus évidentes dans les travaux de recherche sur la prostitution concerne le commerce de la prostitution hors rue dans les agences d'escorte, les studios de massage, les bains à vapeur, les annonces privées et divers types d'établissements de « danse exotique »<sup>1</sup> (pour connaître les exceptions importantes, voir Lewis 1998, et Maticka-Tyndale *et al.* 1999).

Au début des années 80, les préoccupations concernant l'embarras que suscite le commerce de la prostitution de rue ont donné le coup d'envoi pour le financement de la recherche sur la prostitution. Lorsque le gouvernement fédéral a entrepris les travaux de recherche, les préoccupations à l'égard de la nuisance publique ont modelé les questions en matière de recherche. Même si un grand nombre de chercheurs voulaient inclure les hommes et les femmes travaillant dans des lieux de prostitution hors rue, la plupart des enquêtes menées dans les années 80 et au début des années 90 portaient sur les prostitués de la rue. Dans les années 90, la plupart des travaux de recherche par sondage portaient sur la prostitution chez les jeunes, que l'on observe surtout dans la rue. Ces études ont créé l'image d'un lien insécable entre la prostitution et la victimisation. Mais, s'agit-il d'une caractéristique intrinsèque de la prostitution ou d'une conséquence des méthodes de recherche? Selon un commentateur néerlandais (Vanwesenbeeck 1997), il s'agirait d'une conséquence :

La prostitution ... et la victimisation sont souvent considérées comme allant presque de pair. Bon nombre de personnes croient que 9 travailleurs du sexe sur 10 ont été victimes de violence sexuelle et/ou physique dans leur enfance et/ou dans leur vie adulte, et que cela doit être la raison qui les a motivés à s'engager dans le commerce du sexe au départ...

Certains d'entre vous connaissent peut-être des études américaines ou canadiennes qui ont révélé une très grande fréquence du phénomène. Silbert et Pines, par exemple, ont interviewé 200 prostitués de la rue (qui se livrent présentement à la prostitution ou qui s'y sont déjà livrés) aux États-Unis au début des années 80 et ont constaté que 60 % d'entre eux avaient subi de la violence sexuelle dans leur enfance ou leur adolescence et qu'en moyenne, chacun d'eux avait été victime de deux agresseurs. Au Canada, Bagley et Young... ont constaté que, sur 45 femmes, 73 % avaient été victimes de violence sexuelle dans leur enfance.

Ces résultats diffèrent totalement de mes propres constatations aux Pays-Bas. Sur quelque 130 travailleurs du sexe (qui travaillaient encore au moment de l'entrevue), un peu plus de 15 % ont déclaré avoir été exploités sexuellement par un membre de leur famille ou une connaissance avant l'âge de 16 ans. Toutes ces personnes avaient été exploitées sévèrement à maintes reprises... Toutefois, la situation n'est certainement pas aussi déplorable que celle décrite par Silbert et Pines, et Bagley et Young. J'explique cela par le fait que les études américaines et canadiennes sont axées principalement sur les prostitués de la rue et que les personnes interviewées sont

<sup>1</sup> En général, les agences d'escorte et les studios de massage offrent des services de prostitution. Le chevauchement entre la danse exotique et la prostitution varie sur le plan géographique. De nombreux studios de massage et centres de santé fournissent uniquement des services thérapeutiques; un nombre inconnu offrent des « extras » (c.-à-d., des services de prostitution).

souvent recrutées dans des prisons, ce qui fait que les réponses proviennent souvent des prostitués les plus défavorisés. En fait, nos résultats pour ce qui est des femmes travaillant dans la rue sont comparables à ceux de ces études. Cependant, quand on tient compte d'une diversité de prostitués, lorsque les travailleurs du sexe sont recrutés dans des milieux de travail différents afin d'obtenir un échantillon plus ou moins représentatif, les chiffres sont nettement moins élevés. Si l'on veut présenter des constatations sur les travailleurs du sexe en tant que groupe, il faut tenir compte des femmes pratiquant les diverses formes de prostitution pour ne pas confirmer les stéréotypes à l'égard des travailleurs du sexe, qui n'ont même pas une once de vérité.

On peut dire pratiquement la même chose des résultats des travaux de recherche sur la violence à l'égard des prostitués. Les recherches canadiennes démontrent que les prostitués de la rue sont souvent agressés sexuellement et physiquement, et volés. Une série d'études financées par le ministère de la Justice du Canada, au milieu des années 90, a révélé des niveaux élevés de victimisation chez les prostitués canadiens (Brannigan 1996, Fleischman 1996, La boîte à qu'on-se-voir 1996, Lowman et Fraser 1996). Toutefois, les niveaux de violence peuvent varier considérablement dans différents secteurs de la prostitution de rue (Lowman et Fraser 1996, Lowman 2000). De plus, ils varient énormément selon les lieux de prostitution. Par exemple, dans une étude sur la prostitution menée à Birmingham, en Angleterre, Kinnell<sup>2</sup> a constaté que la violence était fortement associée au travail de rue et que le travail hors rue présentait beaucoup moins de risques.

Bien que la population travaillant dans la rue et celle travaillant hors rue ne s'excluent pas mutuellement, bon nombre d'escortes et d'autres personnes qui travaillent à l'intérieur ne prennent jamais de clients dans la rue. Il semble que dans de nombreuses villes canadiennes, beaucoup plus de personnes se livrent au commerce de la prostitution hors rue qu'à celui de la prostitution de rue. On ne sait pas si le profil social et les antécédents de ces femmes et de ces hommes se comparent à ceux des « jeunes victimes d'entremetteurs » décrit dans les travaux de recherche canadiens sur la prostitution de rue.

Certains travaux de recherche menés récemment et d'autres en cours<sup>3</sup> commenceront à fournir des informations sur la prostitution hors rue. Toutefois, il semble y avoir des différences géographiques importantes dans la façon dont fonctionne la prostitution hors rue dans différentes villes.

**Priorité en matière de recherche :** Élaborer un programme de recherche géographiquement complet sur les hommes et les femmes engagés dans le commerce de la prostitution hors rue au Canada. Ce programme devra être coordonné avec les travaux de recherche en cours.

---

<sup>2</sup> « Prostitute's exposure to rape and other violence as an occupational hazard ». Document présenté dans le cadre de la *European Conference on Methods and Results of Psycho-Social Aspects of AIDS - The Behavioral Aspect*, Berlin, Allemagne, septembre 1994.

<sup>3</sup> Les recherches en cours comprennent les travaux de Jacqueline Lewis, d'Eleanor Maticka Tyndale et de Fran Shaver, en Ontario et au Québec, ainsi que ceux de Cecilia Benoit à Victoria (Colombie-Britannique).



## **2) Travaux de recherche insuffisants sur les gestionnaires et les propriétaires d'entreprises de prostitution, ainsi que sur les recruteurs de prostitués**

Au chapitre de la prostitution, le mot « souteneur » ne figure pas dans le *Code criminel du Canada*. Au lieu de cela, l'article 210 interdit la possession ou l'exploitation d'une maison de débauche, l'article 211 interdit à quiconque de transporter sciemment une autre personne à une maison de débauche, et l'article 212 interdit le travail « d'entremetteurs ». Selon l'alinéa 212(1j), le fait de « vivre entièrement ou en partie des produits de la prostitution d'une autre personne » constitue une infraction. Prises conjointement, les dispositions législatives sur les maisons de débauche et les entremetteurs considèrent comme un acte criminel la gestion d'activités de prostitution par un tiers.

Présentement, même si l'on parle beaucoup de « souteneurs », l'ouvrage de Hodgson *Games Pimps Play: Pimps Players and Wives in Law* (1997) est la seule étude théorique sur les hommes et les femmes engagés dans la « gestion » d'activités de prostitution. Le seul autre ouvrage sur les gestionnaires est le compte rendu journalistique de Jessome, *Somebody's Daughter* (1996). Il existe également un court document (Gibson, 1992) sur les lois visant les souteneurs. Comme dans les médias, lorsque l'on parle de « souteneurs » dans la littérature didactique, on fait surtout référence aux hommes qui contrôlent les rues de prostitués, mais très peu de ce qui est dit est fondé sur des renseignements obtenus de source directe. De plus, on ne trouve pratiquement aucune information sur les gestionnaires et les propriétaires œuvrant dans le commerce de la prostitution hors rue, qui rapporte des millions de dollars, y compris les agences d'escorte et les studios de massage, qui sont sans doute beaucoup plus nombreux que les souteneurs de la rue.

**Priorité en matière de recherche :** Concevoir un programme de recherche géographiquement complet sur les facilitateurs et les organisateurs travaillant dans le commerce du sexe hors rue à l'échelle du pays.

## **3) Travaux de recherche sur la corrélation entre la loi pénale et la loi municipale**

Même si le fait de vivre des produits de la prostitution et de posséder ou d'exploiter une maison de débauche est considéré comme une infraction, il est évident qu'un vaste commerce de prostitution hors rue est en expansion dans toutes les villes du Canada. Toutefois, de 1974 jusqu'au milieu des années 90, le nombre d'accusations portées pour non-respect des dispositions législatives sur les maisons de débauche est passé d'environ 1 000 à 200 par année. Aujourd'hui, les administrations municipales autorisent le commerce de la prostitution hors rue et semblent vouloir fermer les yeux quand vient le moment d'accuser les établissements de prostitution de non-conformité à la loi pénale. Une des raisons pour cela est probablement l'expérience de la police de Toronto et de Vancouver au milieu des années 70, qui, en déplaçant la prostitution dans la rue (cf. Lowman 1986, Brock, 1998), a créé le « problème de la prostitution » – c.-à-d., le problème de la prostitution *de rue* – qui est passé au premier plan dans les années 80. Depuis la mise en application de la disposition législative sur la communication avec une autre personne, en décembre 1985, 95 % de toutes les infractions liées à la prostitution sont attribuables à la communication avec une autre personne. La visibilité de la prostitution semble être la principale préoccupation qui motive les efforts visant à faire appliquer la loi.

Aucune recherche n'a encore été faite sur l'histoire de la création de règlements municipaux liés à différents types d'établissements de l'industrie du sexe, y compris les bars de « danse

exotique », les agences d'escorte, les studios de massage, les bains à vapeur. Toutefois, une étude préliminaire des règlements municipaux montre, par exemple, qu'à Vancouver, on fait une nette distinction entre les lois portant sur les permis de centres de santé et de studios de massage, et celles portant sur les permis d'agences d'escorte et d'agences de rencontre (voir l'annexe A). À Vancouver, on semble tenter délibérément de limiter la prostitution aux agences d'escorte et aux studios de massage. D'autres municipalités ont recours à des tactiques semblables pour réglementer la prostitution.

**Priorité en matière de recherche :** Pour comprendre comment les politiques et les règlements municipaux façonnent et facilitent le commerce de la prostitution hors rue, il nous faut établir un programme de recherche sur la création de règlements municipaux dans différentes administrations du Canada pour voir de quelle façon la loi municipale concorde ou non avec la loi pénale en matière de prostitution.

#### **4) Travaux de recherche sur les clients des prostitués**

Jusqu'à maintenant, il y a eu très peu de travaux de recherche sur les clients des prostitués. Le premier programme de recherche portant exclusivement sur les clients a été financé par la province de la Colombie-Britannique (voir Lowman *et al.* 1996, 1997; Atchison *et al.* 1998). Il y a maintenant une série de nouvelles études en cours – le résultat des possibilités de recherche créées par la fondation « d'écoles de michetons » dans au moins douze municipalités du pays. Toutefois, dans ces écoles, on fait généralement remplir aux hommes qui les fréquentent un questionnaire autoadministré, pendant ou juste après la séance à laquelle ils participent. On ne sait pas dans quelle mesure l'endroit et le moment où le questionnaire est administré influenceront sur les résultats. De plus, comme les hommes fréquentent une école de michetons après avoir été accusés en vertu de la disposition législative sur la communication avec une autre personne, l'information obtenue par ces sondages proviendra uniquement des clients de prostitués de la rue.

**Priorité en matière de recherche :** Pour compenser les erreurs qui se glisseront dans les travaux de recherche sur les hommes qui fréquentent les écoles de michetons, il faudrait élaborer un programme de recherche géographiquement complet sur les clients en utilisant les méthodes de contact mises au point dans l'étude réalisée par la Colombie-Britannique, qui ont permis d'effectuer 36 entrevues téléphoniques et de faire remplir 80 questionnaires autoadministrés. Un des objectifs de ce programme consisterait à examiner l'incidence des écoles de michetons sur le comportement des clients, indépendamment des travaux de recherche effectués sur les étudiants de ces écoles.

#### **5) Travaux de recherche portant sur l'évaluation du programme**

En général, il y a très peu de travaux de recherche évaluant les divers types de services sociaux offerts aux prostitués. En fait, pour autant que je sache, il n'existe même pas de répertoire des programmes offerts explicitement aux prostitués dans les différentes provinces.

En 1999, l'Alberta a adopté la *Protection of Children Involved in Prostitution Act*, une loi qui autorise la police et les travailleurs sociaux à confier toute personne de moins de 18 ans présumée être engagée dans la prostitution à une personne ou à un établissement qui lui fournira des « soins de protection ». Cette loi a été mise en application sans aucune disposition prévoyant une évaluation indépendante de son incidence. Selon les modifications récentes apportées à la Loi, un jeune peut être confié à une personne ou à un établissement qui lui





fournira des soins de protection pendant une période maximale de sept semaines. Il n'y a pas de limite quant au nombre de fois qu'un jeune peut recevoir ce genre de soins. Une loi semblable a été adoptée dans plusieurs autres provinces. À en juger par l'expérience de l'Alberta, ces mesures se présenteront comme la première option pour les jeunes engagés dans la prostitution, et non comme dernier recours. Même si d'autres provinces suivent l'exemple de l'Alberta en offrant des soins de protection, on ne sait pas si l'on prévoit évaluer de façon indépendante les programmes mis en place.

**Priorité en matière de recherche :** Il faut procéder à une évaluation interprovinciale exhaustive des soins de protection et d'autres programmes offerts aux jeunes et aux adultes engagés dans la prostitution afin de mesurer leur efficacité.

### ***6) Travaux de recherche sur le paragraphe 212(4) du Code criminel : offre d'achat ou achat de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans***

En janvier 1988, à la suite des recommandations formulées par les comités Fraser et Badgley, une nouvelle loi a été promulguée. Selon cette loi, l'achat ou l'offre d'achat de services sexuels d'une personne de moins de 18 ans constitue une infraction. Toutefois, malgré les modifications qui lui ont été apportées en 1998, il semble qu'elle soit encore rarement appliquée.

Les soins de protection sont controversés pour bien des raisons. On se demande notamment s'ils ne rendront pas le problème de la prostitution chez les jeunes plus complexes en favorisant la clandestinité. Les critiques se demandent pourquoi une province comme l'Alberta enferme les victimes d'un crime en prétendant vouloir les protéger, alors qu'elle fait peu ou rien du tout pour poursuivre en justice les délinquants. À Vancouver, les organismes de services sociaux de l'est du centre-ville participent à une campagne de longue date pour encourager la police locale à appliquer le paragraphe 212(4). Leur campagne, en plus du paradoxe apparent voulant que les soins de protection contribuent à « punir » la victime, soulève une question plus générale sur les différences qui existent entre les provinces quant aux modalités d'application du paragraphe 212(4) – ou sur l'absence de celles-ci.

**Priorité en matière de recherche :** Il faut procéder à une étude géographiquement complète des pratiques policières et des politiques des procureurs de la Couronne se rapportant au paragraphe 212(4) afin de déterminer s'il y a des différences importantes entre les provinces quant aux taux d'accusation et, le cas échéant, de voir à quoi elles sont attribuables.

### ***7) Études longitudinales***

Presque tous les travaux de recherche sur la prostitution au Canada comportent une analyse transversale plutôt qu'une analyse longitudinale. En général, les études longitudinales fournissent des données plus révélatrices que les études transversales et, lorsqu'une série d'entrevues sont prévues à différentes périodes, cela permet à la personne qui participe aux travaux de recherche d'établir des données, en tenant par exemple un journal, qui ne seraient pas disponibles autrement. La seule étude longitudinale financée est l'étude de panel quinquennale de Cecilia Benoit, qui vient de débiter à Victoria (Colombie-Britannique).

**Priorité en matière de recherche :** Des projets longitudinaux dans tous les secteurs de recherche sur la prostitution.

### **8) *Études sur l'abandon de la prostitution***

Les travaux de recherche canadiens sur les prostitués, effectués au moyen d'entrevues, sont axés principalement sur l'entrée dans le commerce de la prostitution. Très peu de recherches ont été faites sur l'abandon de la prostitution, à l'exception, bien sûr, de l'étude en cours de Sue McIntyre, qui comporte des entrevues avec les personnes qu'elle a étudiées initialement, au début des années 90, dans le cadre de sa thèse de doctorat (McIntyre 1996). Son étude de suivi sera particulièrement utile pour l'information qu'elle fournit sur l'expérience de certains des participants, qui ont abandonné la prostitution. Elle servira également de modèle pour d'autres recherches du genre. Ces recherches devraient porter sur les expériences des hommes et des femmes engagés dans différents styles de prostitution, et devraient se concentrer particulièrement sur l'enlèvement de femmes autochtones dans la prostitution.

**Priorité en matière de recherche :** Une étude exhaustive de l'abandon de la prostitution de rue et hors rue par des hommes et des femmes.

### **9) *Prostitution transgenre et prostitution transvestie***

Même si plusieurs études portent sur des hommes prostitués ou en comprennent dans leurs échantillons (p. ex., Badgley, 1984; Visano, 1987; District régional de la capitale, 1997), aucune étude canadienne n'est axée exclusivement sur la prostitution transgenre ou la prostitution transvestie.

**Priorité en matière de recherche :** Une étude nationale de la prostitution transgenre et de la prostitution transvestie.



# Annexe A

## Exemple de la prostitution : Règlements sur la délivrance des permis — Vancouver

---

Le discours politique canadien sur la prostitution est surtout abolitionniste ou prohibitionniste. Sous prétexte qu'ils ne veulent pas être perçus comme défenseurs de la prostitution, la majorité des politiciens refusent catégoriquement de parler d'endroits où l'on pourrait transférer la prostitution de rue. Et pourtant, la prostitution est légale, et un vaste commerce de prostitution sanctionné par les municipalités est en expansion partout au Canada. Prenons, par exemple, le système de délivrance de permis de prostitution, qui est en vigueur à Vancouver.

Le règlement portant sur la délivrance des permis no 4450 de la ville de Vancouver fournit un barème de droits de permis annuels pour différentes entreprises, ainsi qu'une liste de définitions pour les différencier. En ce qui concerne la prostitution, cinq catégories présentent un intérêt particulier :

*agences de rencontre;*  
*agences d'escorte;*  
*bains à vapeur;*  
*centres de santé;*  
*studios de massage/studios de peinture sur corps/studios de modèles.*

Ces règlements se lisent comme suit :

### Service à domicile

**Agence de rencontre** (règlements 5283-1979; 6038-1986; 6646-1990)

Toute personne qui tient une agence de rencontre doit :

- a) fournir à l'inspecteur de permis, le nom, l'âge, l'adresse et une description de chaque personne qu'elle a l'intention d'engager dans son entreprise;
- b) aviser les autorités de tout changement de personnel dans un délai de 72 heures;
- c) tenir un registre écrit de toutes les personnes inscrites à l'agence de rencontre, indiquant leurs nom et adresse, ainsi que le nom et l'adresse de la personne à laquelle elles ont été adressées en vue d'un engagement social.

**Agence d'escorte pour activités sociales** (règlements 6373-1988; 6466-1989, 6646-1990)

- (1) Toute personne qui demande un permis d'exploitation d'agence d'escorte pour activités sociales doit indiquer dans sa demande le ou les noms commerciaux sous le ou lesquels l'entreprise sera exploitée et annoncée.

- (2) Toute personne qui a l'intention d'exploiter ou de faire connaître au public une agence d'escorte pour activités sociales sous un nom commercial autre que celui indiqué dans la demande de permis doit aviser l'inspecteur par écrit du nom commercial prévu au moins quatorze jours avant son utilisation.
- (3) Une personne qui tient une agence d'escorte pour activités sociales ne doit pas offrir les services ou donner le nom d'un accompagnateur ou présenter des clients actuels ou éventuels à un accompagnateur à moins que celui-ci soit âgé d'au moins 19 ans.
- (4) Une personne qui tient une agence d'escorte pour activités sociales ne doit pas offrir les services ou donner le nom d'une personne qui doit détenir un permis conformément à ce règlement à moins que cette personne ait le permis requis.
- (5) En tout temps, durant les heures d'ouverture des locaux indiqués dans la demande de permis comme étant le lieu d'exploitation de l'agence d'escorte pour activités sociales, l'exploitant ou un détenteur de permis ou un employé doit être présent sur les lieux.
- (6) Toute personne qui tient une agence d'escorte pour activités sociales doit :
  - (a) tenir sur les lieux une liste de tous les employés actuels et de toutes les personnes visées par une agence;
  - (b) sur demande, fournir à l'inspecteur ou au chef de police une liste de ce genre aux fins d'inspection.

## **Services offerts dans un endroit déterminé**

### **Bain à vapeur (règlements 4782-1974; 6038-1986; 6646-1990)**

- (1) Une personne qui possède, tient ou exploite un bain, à vapeur ou autre, ne doit pas permettre à une personne de sexe masculin d'agir dans l'établissement à titre de préposé ou d'employé à l'égard de toute personne ou tout client de sexe féminin ni permettre à une personne de sexe féminin d'agir à titre de préposée ou d'employée à l'égard de toute personne ou tout client de sexe masculin. De plus, une personne qui possède, tient ou exploite un bain, à vapeur ou autre, ne doit accueillir ou servir une personne ou un client de sexe opposé dans l'établissement.
- (2) Toute personne qui possède, tient ou exploite un bain, à vapeur ou autre, doit tenir dans l'établissement un registre écrit et lisible, sous forme de journal, de toutes les personnes qui utilisent les installations dudit bain, à vapeur ou autre, et d'y inscrire leur nom et adresse domiciliaire, de même que la date et l'heure auxquelles l'inscription a été faite.
- (3) Une personne qui possède, tient ou exploite un bain à vapeur ne doit pas permettre à des personnes de sexe opposé d'occuper la même salle ou des salles attenantes munies d'une porte communicante ou de portes qui donnent dans une salle de bain de vapeur commune. Cependant, une personne qui tient un bain à vapeur peut avoir une salle familiale dans son établissement, prévue pour des membres d'une même famille et occupée par ces membres, à condition que cette salle soit séparée du reste du bain à vapeur par une porte.
- (4) Toute personne qui possède, tient ou exploite un bain, à vapeur ou autre, doit veiller à ce que l'éclairage à l'intérieur des locaux soit maintenu à une intensité minimale de dix bougies-pied dans chaque local, et ce, en tout temps durant les heures d'ouverture.

### **Centre de santé (règlements 6830-1991; 7052-1992)**

- (1) L'inspecteur ne doit pas délivrer de permis pour un centre de santé à moins d'être convaincu que la personne qui fait la demande de permis ou un employé de cette personne



connaît et comprend l'art et la pratique de la réflexologie, du shiatsu, de la biocinésiologie, de la méthode Hellerwork, de la polarité, du Reiki, du rolfing ou de l'approche Trager, ou de toute autre technique de toucher thérapeutique. L'inspecteur peut, à cet égard, exiger que la personne qui présente la demande ou l'employé subisse un examen et le réussisse.

- (2) Toute personne qui exploite un centre de santé doit s'assurer que toutes les personnes engagées pour pratiquer une technique de toucher thérapeutique ont les compétences requises et qu'elles n'ont pas été reconnues coupables d'une infraction en vertu des articles 212 ou 213 du *Code criminel*.
- (3) Une personne qui exploite un centre de santé ne doit pas engager une personne de moins de 19 ans pour pratiquer une technique de toucher thérapeutique.
- (4) Une personne qui exploite un centre de santé doit fermer son établissement entre minuit et 8 h et ne doit pas offrir de toucher thérapeutique durant ces heures.
- (5) Une personne qui exploite un centre de santé ne doit permettre à aucun employé ni à aucune personne sur les lieux de se livrer à la prostitution ou d'offrir des services de prostitution.

**Studio de massage/studio de peinture sur corps/studio de modèles** (règlements 4957-1976; 4969-1976; 5283-1979; 6596-1989; 6646-1990; 6830-1991; 7052-1992)

- (1) Toute personne qui demande un permis pour exploiter un studio de massage, un studio de peinture sur corps ou un studio de modèles doit indiquer au chef de police et à l'inspecteur le nom, l'âge, l'adresse et le sexe de toutes les personnes qu'elle a engagées.
- (2) Abrogé.
- (3) Une personne qui exploite un studio de massage, un studio de peinture sur corps ou un studio de modèles ne doit pas
  - (a) engager de personnes de moins de 19 ans pour travailler dans les locaux autorisés;
  - (b) permettre à une personne de moins de 19 ans d'occuper les locaux autorisés, et ce, en tout temps.
- (4) Toute demande de permis pour un studio de massage, un studio de peinture sur corps ou un studio de modèles doit être accompagnée d'un plan d'étage pour l'ensemble des locaux, à une échelle et avec des détails exigés par l'inspecteur, et lorsque des modifications sont apportées aux locaux autorisés, les plans de celles-ci doivent être soumis à l'inspecteur sans délai.
- (5) Toutes les pièces utilisées pour un studio de massage, un studio de peinture sur corps ou un studio de photographie de nus doivent satisfaire aux conditions suivantes :
  - (a) elles ne doivent pas faire moins de 2,4 mètres sur 2,4 mètres;
  - (b) elles ne doivent pas être munies d'un dispositif de verrouillage;
  - (c) à part la porte d'entrée, elles ne doivent être munies d'aucun moyen permettant à une personne de voir à l'intérieur;
  - (d) elles doivent être éclairées à une intensité d'au moins 50 bougies, et cette intensité doit être maintenue lorsque la porte est fermée.
- (6) Une personne qui exploite un studio de massage, un studio de peinture sur corps ou un studio de modèles ne doit permettre à personne d'entrer dans l'établissement ou de rester à l'intérieur de celui-ci entre minuit et 8 h.
- (7) Une personne qui exploite un studio de massage, un studio de peinture sur corps ou un studio de modèles ne doit permettre à personne engagée pour faire des massages dans les locaux autorisés d'effectuer son travail si elle ne porte pas de vêtements de dessus propres, lavables et non transparents qui couvrent son corps, du cou jusqu'aux genoux, et si les manches de ces vêtements ne vont pas jusqu'au-dessous des coudes.

- (8) Un propriétaire de studio de massage ne doit pas s'exhiber ni permettre à d'autres personnes de le faire, dans une fenêtre des locaux autorisés ou près de ceux-ci, ni afficher ou permettre d'afficher une enseigne à l'extérieur des locaux illustrant un corps d'homme ou de femme nu ou toute partie du corps nue, ou contenant des messages imprimés qui pourraient laisser croire que les locaux autorisés sont un endroit où l'on offre des divertissements d'ordre sexuel ou des spectacles de personnes nues.
- (9) Une personne qui exploite un studio de massage ne doit pas pratiquer ni offrir des touchers thérapeutiques, ni permettre la pratique ou l'offre de ces touchers, ni annoncer de quelque façon que ce soit que des touchers thérapeutiques sont offerts ou pratiqués dans les locaux du studio.
- (10) Tout club visé par le règlement no 2647, qui offre des services semblables à un studio de massage, à un studio de peinture sur corps ou à un studio de modèles, doit, en plus de satisfaire à toute autre norme de délivrance de permis, se procurer un permis pour ce genre de studio conformément à l'annexe A et respecter les règlements énoncés dans la présente section.

### Commentaire

Ces règlements laissent supposer que la Ville essaie de limiter la prostitution à deux types d'établissements : les studios de massage et les agences d'escorte. Il s'agit des seuls règlements qui exigent que le propriétaire de l'établissement communique à la police les nom et adresse de ses employés.

À noter que, contrairement au règlement visant les centres de santé, celui qui s'applique aux studios de massage n'interdit pas expressément la pratique d'activités de prostitution sur les lieux. Dans les studios de massage, les femmes peuvent fournir des services aux hommes (ces studios emploient surtout des femmes), mais dans les bains à vapeur (dont certains sont aussi des lieux de prostitution), seules des personnes de même sexe peuvent fournir des services. Bien que le règlement sur les studios de massage interdise à la fois la publicité de techniques de toucher thérapeutique et l'offre de ces techniques, il interdit seulement la publicité des « divertissements d'ordre sexuel ». En revanche, le règlement visant les centres de santé interdit expressément la pratique d'activités de prostitution sur les lieux. Cette réglementation laisse supposer que l'on peut offrir des « divertissements d'ordre sexuel » dans des studios de massage. La définition réglementaire d'un « massage » (règlement portant sur les permis, p. 2 – Vancouver) confirme ce qui suit :

Un « massage » comprend la manipulation, le toucher ou la stimulation, de quelque façon que ce soit, du corps ou d'une partie du corps d'une personne, mais ne comporte pas de traitement médical, thérapeutique ou esthétique, donné par une personne autorisée par permis...

Comme un studio de massage est une « entreprise » qui offre un service pour lequel le client paie, cela ne laisse supposer qu'une chose : on y pratique des activités de prostitution.

La différence entre une agence de rencontre et une agence d'escorte pour activités sociales est moins claire. La distinction semble être apparue au début des années 90. Avant cela, les agences d'escorte faisaient paraître leur publicité sous les rubriques « rencontres » et « escorte » des pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Plus récemment, cependant, elles se font connaître sous la rubrique « escorte ». Si les agences d'escorte offrent simplement des



services permettant à des personnes de faire connaissance – c.-à-d., de se donner rendez-vous – pourquoi est-il nécessaire de faire la distinction entre « rencontres » et « escorte pour activités sociales »? On le fait apparemment pour préciser quelles entreprises sont engagées dans le commerce du sexe. Dans le cas des agences de rencontre, le nom des deux parties doit figurer dans un registre, alors que dans le cas des agences d'escorte, seul le nom du fournisseur de services doit être consigné. De cette façon, le client peut rester anonyme, et s'il veut acheter des services sexuels, il a avantage à faire affaire avec le « bon » type de commerce.

***Maintenant, examinons les frais imposés par la Ville pour différentes catégories d'entreprise :***

Il y a environ 150 catégories de frais de permis à Vancouver. Cent quinze catégories d'entreprise comportent des frais annuels de moins de 200 \$. Vingt-quatre autres ont des frais se situant entre 201 \$ et 500 \$. Un petit nombre seulement englobent des frais de plus de 500 \$ (p. ex., les frais pour les bistrots et les cabarets sont de 556 \$; ils sont de 886 \$ pour un marché public; de 1 839 \$ à 2 644 \$ pour les salles de concert, selon le nombre de places; de 3156 \$ pour un parc d'attractions; de 7 473 \$ pour l'hippodrome; et de 10 463 \$ pour la Pacific National Exhibition).

**Frais de permis annuels :**

Agences de rencontre	104 \$
Bains à vapeur	172 \$
Centres de santé	160 \$
Studios de massage, etc.	6 527 \$
Agences d'escorte	802 \$

À un peu plus de 6 500 \$, le permis d'un studio de massage est le troisième permis le plus cher à Vancouver après ceux de la Pacific National Exhibition et de l'hippodrome.

**La réglementation fonctionne-t-elle?**

En 1998, même si plus de 80 agences d'escorte ont fait paraître des annonces dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique de Vancouver, seulement 31 détenaient un permis, ce qui a laissé dans les coffres de la Ville un montant dérisoire de 24 862 \$. De plus, la Ville n'avait émis que 98 permis d'escorte individuels, soit une moyenne de trois par agence, ce qui a donné une somme supplémentaire de 10 584 \$. Il n'y avait qu'un studio de massage qui détenait un permis. Si nous ajoutons à ces revenus ceux qu'ont rapportés les trois bains à vapeur où l'on pratique parfois des activités de prostitution masculine (179 \$ chacun), la Ville a recueilli un peu plus de 42 500 \$ des activités de prostitution en 1997.

Est-ce que cela signifie que le commerce de la prostitution hors rue est relativement petit ou que la plupart des entreprises du domaine ne détiennent pas de permis? Nous croyons que la vérité se situe dans le deuxième énoncé et que plus de personnes se livrent à la prostitution hors rue qu'à la prostitution de rue. Nous avons appris des vendeurs et des consommateurs de sexe interviewés à Vancouver que certains bains à vapeur et centres de santé sont des façades pour la prostitution. Pourquoi payer des milliers de dollars pour un permis de studio de massage lorsqu'il n'en coûte que le quarantième du prix pour un permis de bain à vapeur? Pour ce qui est des hommes et des femmes qui travaillent comme accompagnateurs, pourquoi voudraient-ils que les autorités municipales établissent un dossier indélébile de leur travail dans le commerce du sexe?

## **Application des lois**

Si nous examinons les modalités d'application des lois, il est clair que la prostitution hors rue n'est pas une priorité. Quatre-vingt-quinze p. 100 de toutes les accusations sont liées à la « communication avec une autre personne ». Depuis le début des années 70, la police canadienne porte de moins en moins attention au non-respect de la législation sur les maisons de débauche et la prostitution hors rue en général. Au Canada, au début des années 70, on portait environ de 800 à 1 200 accusations par année en vertu de la législation sur les maisons de débauche, comparativement à environ 200 par année maintenant. C'est peut-être parce qu'on se souvient de ce qui s'est produit dans les rues de Toronto et de Vancouver dans les années 70, lorsque la police a fermé les lieux de prostitution hors rue, que les personnes engagées aujourd'hui dans le commerce de la prostitution hors rue (y compris les conseils municipaux, qui vivent sans doute de ses produits) sont presque immunisées contre les risques de poursuite.





# Annexe B

## Bibliographie : La prostitution au Canada

---

### Périodiques

- Allain, J. « Prostitution. ». *Bibliothèque du Parlement – Bulletin d'actualité*, 82-2F, 1996.
- Backhouse, C. (1985). Nineteenth Century Canadian Prostitution Law: Reflection of a Discriminatory Society. *Histoire sociale*, 53, 387-423.
- Bagley, C. (1985). Child Sexual Abuse and Juvenile Prostitution: A Comment on the Badgley Report on Sexual Offences Against Children and Youth. *Revue canadienne de santé publique*, 76, 65-66.
- Bagley, C. (1986). Prevention of Child Sexual Abuse and Its Sequels: An Alberta Case Study and a Commentary on the Badgley and Fraser Reports. *Le Travailleur Social*, 45(1), 16-19.
- Bagley, C. & Young, L. (1987). Juvenile Prostitution and Child Sexual Abuse: A Controlled Study. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 6(1), 5-26.
- Bartek, S., Krebs, D. & Taylor, M. (1993). Coping, Defending and the Relations Between Moral Judgment and Moral Behaviour in Prostitutes and Other Female Juvenile Delinquents. *Journal of Abnormal Psychology*, 102, 66-73.
- Bastow, K. « Prostitution et VIH/sida ». *Bulletin canadien VIH/sida et droit*, vol.2, n.2, 1996, 12-14.
- Bedford, J. (1981). Prostitution in Calgary, 1905-1914. *Alberta History*, 29.
- Boucher, G. (1985). The Fallen Woman at Work: Prostitution in Vancouver, 1890-1920. *The Ascendant Historian*, 3, 130-153.
- Boyle, C. & Noonan, S. (1986). Prostitution and Pornography: Beyond Formal Equality. *Dalhousie Law Journal*, 10(2), 225-265.
- Brannigan, A. & Fleischman, J. (1989). Juvenile Prostitution and Mental Health: Policing Delinquency or Treating Pathology. *Revue canadienne de droit et société*, 4, 77-98.
- Brannigan, A. & Van Brunschot, E.G. (1997). Youthful Prostitution and Child Sexual Trauma. *International Journal of Law and Psychiatry*, 20(3), 337-354.
- Brock, D.R. (1985-1986). From Hooker to Harlot: Myths of Prostitution. *Broadside*, 7(6), 8-9.
- Brock, D.R. (1989). Prostitutes are Scapegoats in the AIDS Panic. *Documentation sur la recherche féministe*, 18(2), 13-17.
- Buckley, S. & McGinnis, J.D. (1982). Venereal Disease and Public Health Reform in Canada. *Canadian Historical Review*, 63(3), 337-354.
- Carter, B. (1985-1986). The Badgley Report from a Feminist Perspective. *Documentation sur la recherche féministe*, 13(4), 42-44.

- Cassels, J. (1985). Prostitution and Public Nuisance: Desperate Measures and the Limits of Civil Adjudication. *Revue du Barreau canadien*, 63, 764-804.
- Cavers, C.W. (1918). Vice and Venereal Disease in Montreal. *The Public Health Journal*, 9(11), 529-533.
- Csapo, M. (1986). Juvenile Prostitution. *Canadian Journal of Special Education*, 2(2), 145-171.
- Dawson, R. (1987). Child Sexual Abuse, Juvenile Prostitution and Child Pornography: The Federal Response. *Journal of Child Care*, 3(2), 19-51.
- Dickin McGinnis, J. (1994). Whores and Worthies: Feminism and Prostitution. *Revue canadienne de droit et société*, 9(1), 105-122.
- Duchesne, D. « La prostitution de rue au Canada ». *Juristat*, vol.17, n.2, Ottawa, Statistique Canada.
- Earls, C.P. & David, H. (1989a). Male and Female Prostitution: A Review. *Annals of Sex Research*, 2, 5-28.
- Earls, C.P. & David, H. (1989b). A Psycho-Social Study of Male Prostitution. *Archives of Sexual Behaviour*, 18(5), 401-419.
- Earls, C.P. et David, H. « Expériences familiales et sexuelles précoces des hommes et des femmes prostituées ». *Santé mentale au Canada*, décembre 1990, 7-12.
- Gemme, R. (1993). Prostitution: A Legal, Criminological and Sexological Perspective. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 2(4), 227.
- Gemme, R. & Payment, N. (1992). Criminalization of Adult Street Prostitution in Montreal, Canada: Evaluation of the Law in 1987 and 1991. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 1(4), 217-220.
- Gibbs Van Brunschot, E. (1994). Opinions des Albertains sur la prostitution du rue. *Tendances sociales canadiennes*,
- Gibson, D. (1992). Pimps, Presumptions and Predatory Laws: *R v Downey*. *Revue du Barreau canadien*, 71, 727-34.
- Hansen-Brett, C.L. (1986). Ladies in Scarlet: An Historical Overview of Prostitution in Victoria B.C., 1870-1939. *B.C. Historical Review*, 19(2), 21-26.
- Hoegg, L. (1983). Summary of the Case Law on Soliciting. *Bulletin/Association nationale de la femme et le droit*, 5(2), 39-42.
- Jackson, L., Highcrest, A. & Coates, R. (1992). Varied Potential Risks of HIV Infection Among Prostitutes. *Social Science & Medicine*, 35(3), 281-286.
- Kanter, M. (1985). Prohibit or Regulate? The Fraser Report and New Approaches to Pornography and Prostitution. *Osgoode Hall Law Journal*, 23, 171-194.
- Larsen, E.N. (1992a). Canadian Prostitution Control Between 1914 and 1970: An Exercise in Chauvinist Reasoning. *Revue canadienne de droit et société*, 7(2), 137-156.
- Larsen, E.N. (1992b). It's Time to Legalize Prostitution. *Options politiques*, 13(7), 21.



- Larsen, E.N. (1992c). The Politics of Prostitution Control: Interest Group Politics in Four Canadian Cities. *Revue internationale de recherche urbaine et régionale*, 16(2), 169-189.
- Larsen, E.N. (1996). The Effect of Different Police Enforcement Policies on the Control of Street Prostitution. *Analyse de politiques*, 22(1), 40-55.
- Larsen, E.N. (1996). The Limits of Law: A Critical Examination of Prostitution Control in Three Canadian Cities. *Hybrid: Journal of Law and Social Change*, 3(1), 19.
- Layton, M. (1979). The Ambiguities of the Law or the Street Walker's Dilemma. *Chitty's Law Journal*, 27(4), 109-120.
- Lewis, J. (1998). Learning to Strip: The Socialization Experiences of Exotic Dancers. *Canadian Journal of Human Sexuality*, 7(1), 51-66.
- Linnebach, K. et Schellenberg, J. « Services d'approche auprès des prostituées ». *SIDA, réalités*, vol.9, n.2, 1996, 11.
- Lowman, J. (1985). From Pillar to Post. *Policy Options*, 6(8), 4-6.
- Lowman, J. (1985-1986). Prostitution in Canada. *Documentation sur la recherche féministe*, 13(4), 35-37.
- Lowman, J. (1986). Street Prostitution in Vancouver: Notes on the Genesis of a Social Problem. *Canadian Journal of Criminology*, 28(1), 1-16.
- Lowman, J. (1987). Taking Young Prostitutes Seriously. *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 24(1), 99-116.
- Lowman, J. (1990a). Notions of Formal Equality Before the Law: The Experience of Street Prostitutes and Their Customers. *Journal of Human Justice*, 1(2), 55-76.
- Lowman, J. (1990b). Prostitution Law in Canada. *Revue de droit comparé du Pondichery*, 23(3), 13-48.
- Lowman, J. (1991). Street Prostitutes in Canada: An Evaluation of the Brannigan-Fleischman Opportunity Model. *Revue canadienne de droit et société*, 6, 137-164.
- Lowman, J. (1992a). Against Street Prostitution. *British Journal of Criminology*, 32(3), 400.
- Lowman, J. (1992b). Street Prostitution Control: Some Canadian Reflections on the Finsbury Park Experience. *British Journal of Criminology*, 32(1), 1-17.
- Lowman, J. (2000). Violence and the Outlaw Status of (Street) Prostitution. *Violence Against Women*, 6(9), 987-1011.
- Lundy, C. et Totten, M. « Les jeunes sur la ligne de faille ». *Le travailleur social*, vol.65, n.3, 1997, 98-106.
- Martin, D. « Prostitution ». *Revue de droit d'Ottawa*, vol.16, n.2, 1984, 400-402.
- Maticka-Tyndale, E.*et.al.* (1999). Social and Cultural Vulnerability to Sexually-Transmitted Infection: The Work of Exotic Dancers. *Revue canadienne de santé publique*, 90(1), 19-22.
- McCarthy, W. & Hagan, J. (1991). Homelessness: A Criminogenic Situation? *British Journal of Criminology*, 31(4), 393-410.

McCarthy, W. & Hagan, J. (1992). Mean Streets: The Theoretical Significance of Situational Delinquency Among Homeless Youths. *American Journal of Sociology*, 98(3), 597-627.

McCarthy, W. & Hagan, J. (1995). Getting into Street Crime: The Structure and Process of Criminal Embeddedness. *Social Science Research*, 24, 63-95.

McGinnis, J.D. (1994). Whores and Worthies: Feminism and Prostitution. *Revue canadienne de droit et société*, 9(1), 105-122.

McLaren, J. (1986). Chasing the Social Evil: Moral Fervour and the Evolution of Canada's Laws, 1867-1917. *Revue canadienne de droit et société*, 1, 125-165.

Nadon, S.M. & Koverola, C. (1998). Antecedents to Prostitution. *Journal of Interpersonal Violence*, 13(2), 206-222.

Nelson, N.A. (1943). Prostitution and Genito-Infectious Disease Control. *Revue canadienne de santé publique*, 34(6), 251-260.

O'Connell, S. (1988). The Impact of Bill C-49 on Street Prostitution: What's Law Got To Do With It? *Revue des lois et des politiques sociales*, 4, 109-145.

Razack, S. (1998). Race, Space and Prostitution: The Making of the Bourgeois Subject. *Revue juridique de la femme et le droit*, 10(2), 338-376.

Rossmo, D.K. & Routledge, R. (1990). Estimating the Size of Criminal Populations. *Journal of Quantitative Criminology*, 6, 293-314.

Russell, J.S. (1982). The Offence of Keeping a Bawdy House in Canadian Criminal Law. *Revue de droit d'Ottawa*, 14, 270-313.

Schissel, B & Fedek, K. (1999). The Selling of Innocence: The Gestalt of Danger in the Lives of Youth Prostitutes. *Revue canadienne de criminologie*, 41, 33-56.

Shaver, F. The Feminist Defense of the Decriminalization of Prostitution. *Documentation sur la recherche féministe*, 14(4), 38-39.

Shaver, F. (1985). Prostitution: A Critical Analysis of Three Policy Approaches. *Analyse de politiques*, 11(3), 493-503.

Shaver, F. (1988). A Critique of Feminist Charges Against Prostitution. *Atlantis*, 14(1), 82-89.

Shaver, F. (1994a). On The Stroll: Ethical Concerns When Conducting Research Among Prostitutes. *CASH Newsletter*, 1(4), 7-9.

Shaver, F. (1994b). The Regulation of Prostitution: Avoiding the Morality Trap. *Revue canadienne de droit et société*, 9(1), 123-141.

Shaver, F. « Prostitution, mythes et préjugé ». *Recherche sociale*, Bulletin du Conseil québécois de la recherche sociale, vol.3, n.3, 1996, 6-7.

Sullivan, T. (1985). Juvenile Prostitution: An Unspoken Vocational Option. *School Guidance Worker*, 4(5), 31-34.



- Swan, J. (1982a). The Golden Age of Prostitution, Vancouver 1906-1912, Part 1. *British Columbia Police Journal*, 5(1), 12-13.
- Swan, J. (1982b). The Golden Age of Prostitution, Vancouver 1906-1912, Part 2. *British Columbia Police Journal*, 5(2), 12-13.
- Swan, J. (1983). The Golden Age of Prostitution, Vancouver 1906-1912, Part 3. *British Columbia Police Journal*, 5(3), 12-13.
- Van Brunschot, E.G. « Opinion des Albertains sur la prostitution de rue ». *Tendances sociales canadiennes*, été 1994, 23-24.
- Visano, L. (1991). The Impact of Age on Paid Sexual Encounters. *Journal of Homosexuality*, 20(3-4), 207-226.
- Williams, D.H. (1941). The Suppression of Commercial Prostitution in the City of Vancouver. *Journal of Social Hygiene*, 27, 364-372.
- Winterton, D.L. (1980). The Dilemma of Our Prostitution Laws. *Revue des chefs de police du Canada*, 69(2).
- Wolff, L. et Geissel, D. « Prostitution ». *Juristat*, vol.13, n.4, Statistique Canada, 1993.
- Wolff, L. et Geissel, D. « La prostitution du rue au Canada ». *Tendances sociales canadiennes*, été 1994.
- Yarros, R.S. (1920). The Prostitute as a Health and Social Problem. *The Public Health Journal*, 10(13), 606-612.

## Livres

- Allman, D. (1999). *A pour actes, M pour mutuels: le travail du sexe au masculin et le sida au Canada*. Ottawa: Santé Canada.
- Allman, D. & Myers, T. (1999). Male Sex Work and HIV/AIDS in Canada. In P. Aggleton (Ed.), *Men Who Sell Sex: International Perspectives on Male Prostitution and HIV/AIDS*. London: UCL Press.
- Atchison, C., Fraser, L. & Lowman, J. (1998). Men Who Buy Sex: Preliminary Findings of an Exploratory Study. In J.E. Elias *et al.* (Eds.), *Prostitution: On Whores, Hustlers and Johns*. (pp. 172-203). New York: Prometheus Books.
- Backhouse, C. (1991). *Petticoats and Prejudice: Women and Law in Nineteenth Century Canada*. Toronto: Osgoode Society .
- Bagley, C., Burrows, B.A. & Yaworski, C. (1991). Street Kids and Adolescent Prostitution: A Challenge for Legal and Social Services. In N. Bala, J.P. Hornick & R. Vogl (Eds.), *Canadian Child Welfare Law*. Toronto: Thompson.
- Bell, L. (1987). *Good Girls/Bad Girls: Sex Trade Workers and Feminists Face to Face*. Toronto: The Women's Press.
- Brannigan, G. (1993). *Thinking About Prostitution: Towards Municipal Solutions for the Sex Trade*. Mimeo: University of Calgary.

- Brock, D.R. (1998). *Making Work, Making Trouble: Prostitution as a Social Problem*. Toronto: University of Toronto Press.
- Brock, D.R. (2000). Victim, Nuisance, Fallen Woman, Outlaw, Worker? Making the Identity *Prostitute* in Canadian Criminal Law. In D. Chunn & D. Lacombe (Eds.), *Law as a Gendering Practice*. Toronto: Oxford University Press.
- Brock, D.R & Kinsman, G. (1986). Patriarchal Relations Ignored: A Critique of the Badgely Report on Sexual Offences Against Children and Youths. In J. Lowman *et. al.* (Eds.), *Regulating Sex: An Anthology of Commentaries on the Badgely and Fraser Reports*. (pp. 107-125). School of Criminology, Simon Fraser University:
- Brookig, L.W. (1976). Prostitution in Toronto, 1911. In R. Cook & W. Mitchinson (Eds.), *The Proper Sphere: Women's Place in Canadian Society*. (pp. 241-249). Toronto: University of Toronto Press.
- Clark, C.S. (1898). *Of Toronto the Good*. Montreal: Toronto Publishing Co.
- Copeland, C.L.& McDonald, N.A. (1971). Prostitutes. In H. Taylor Buckner (Ed.), *Deviance, Reality and Change*. (pp. 261-269). New York: Random House.
- Fingard, J. (1977). *The Social Evil in Halifax in the Mid-Nineteenth Century*. Mimeo: Department of History, Dalhousie University.
- Gray, J. (1971). *Red Lights on the Prairies*. New York: Signet.
- Hagan, J.& McCarthy, B. (1997). *Mean Streets: Youth Crime and Homelessness*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Heyl, B.S. Prostitution: An Extreme Case of Sexual Gratification. In F. Adler & R.J. Simon (Eds.), *The Criminality of Deviant Women*. Boston: Houghton Mifflin.
- Highcrest, A. (1997a). *At Home on the Stroll: My Twenty Years as a Prostitute in Canada*. Toronto: Alfred A. Knopf Canada.
- Hodgson, J.F. (1997b). *Games Pimps Play: Pimps, Players and Wives-In-Law*. Toronto: Canadian Scholar's Press.
- Jackson, L. & Highcrest, A. (1996). Female Prostitutes in North America: What are their Risks of HIV Infection? In L. Sheer, C. Hankins & L, Bennett (Eds.), *AIDS as a Gender Issue*. London: Taylor and Francis.
- Jessome, P. (1996). *Somebody's Daughter*. Halifax: Nimbus Publishing.
- Keller, B. (1986). *On the Shady Side, Vancouver 1886-1914*. Ganges, B.C.: Horsdal & Schubart.
- Lau, E. (1989). *Runaway: Diary of a Street Kid*. Toronto: Harper & Collins.
- Lewis, J. (1998). Lap Dancing: Personal and Legal Implications for Exotic Dancers. In J.E. Elias *et. al.* (Eds.), *Prostitution: On Whores, Hustlers and Johns*. (pp. 377-391). New York: Prometheus Books.
- Lowman, J. (1986). You Can Do It, But Don't Do It Here: Some Comments on Proposals for the Reform of Canadian Prostitution Law. In J. Lowman *et. al.* (Eds.), *Regulating Sex: An Anthology of Commentaries on the Badgely and Fraser Reports*. (pp. 193-213). School of Criminology, Simon Fraser University.



- Lowman, J. (1991a). Prostitution in Canada. In M.A. Jackson & C.T. Griffiths (Eds.), *Canadian Criminology*. Toronto: Harcourt Brace Jovanovic.
- Lowman, J. (1991b). Punishing Prostitutes and Their Customers: The Legacy of the Badgley Committee, the Fraser Committee and Bill C-49. In L. Samuelson & B. Schissel (Eds.), *Criminal Justice: Sentencing Issues and Reform* Department of Sociology, University of Saskatchewan.
- Lowman, J. (1992a). The 'Left Regulation' of Prostitution: Reconciling Individual Rights and Collective Interests. In J. Lowman & B. MacLean (Eds.), *Realist Criminology*. (pp. 156-176). Toronto: University of Toronto Press.
- Lowman, J. (1992b). Street Prostitution. In V. Sacco (Ed.), *Deviance: Conformity and Control in Canadian Society*. (pp. 49-94). Prentice Hall.
- Lowman, J. (1998). Prostitution Law Reform in Canada. In Institute of Comparative Law (Japan) (Ed.), *Toward Comparative Law in the 21st Century*. (pp. 919-946). Tokyo: Chuo University Press.
- Lowman, J. et al. (1986). *Regulating Sex: An Anthology of Commentaries on the Badgley and Fraser Reports*. School of Criminology, Simon Fraser University.
- MacInnes, R. (1998). *Children in the Game: Child Prostitution, Strategies for Recovery*. Calgary: Street Teams.
- McLaren, J. (1986). The Fraser Committee: The Politics and Process of a Special Committee. In J. Lowman et al. (Ed.), *Regulating Sex: An Anthology of Commentaries on the Badgley and Fraser Reports*. (pp. 39-54). School of Criminology, Simon Fraser University.
- McLaren, J. (1988). The Canadian Magistry and the Anti-White Slavery Campaign, 1900-1920. In W. Pue & B. Wright (Eds.), *Canadian Perspectives on Law and Society: Issues in Legal History*. (pp. 329-353). Ottawa: Carleton University Press.
- McLaren, J. & Lowman, J. (1990). Enforcing Canada's Prostitution Laws, 1892-1920: Rhetoric and Practice. In M.L. Friedland (Ed.), *Securing Compliance: Seven Case Studies*. (pp. 21-87). Toronto: University of Toronto Press.
- Michaud, M.A. (1988). *Dead End: Homeless Teenagers, A Multi-Service Approach*. Calgary: Detselig Enterprises.
- Nelson, A. & Robinson, B.W. (1994). *Gigolos and Madames Bountiful: Illusions of Gender Power and Intimacy*. Toronto: University of Toronto Press.
- Nilsen, D. (1980). The 'Social Evil': Prostitution in Vancouver, 1900-1920. In B. Latham & C. Kess (Eds.), *In Her Own Right: Selected Essays on Women's History in B.C.* (pp. 205-228). Victoria: Camosun College.
- Prus, R. & Irini, S. (1980). *Hookers, Rounders and Desk Clerks*. Toronto: Gage Publishing.
- Rotenberg, L. (1974). The Wayward Worker: Toronto's Prostitute at the Turn of the Century." In J. Acton, P. Goldsmith & B. Shepherd (Eds.), *Women at Work, Ontario 1850-1930*. Toronto: Canadian Women's Educational Press.
- Salamon, A. (1984). *Kept Woman: Mistresses in the '80s*. London: Orbis.
- Shaver, F. (1993). Prostitution: A Female Crime? In E. Adelberg & C. Currie (Eds.), *Women and the Canadian Justice System*. Vancouver: Press Gang Press.

Shaver, F. (1996a). Prostitution: The Dark Side of the Service Industry. In T. Fleming (Ed.), *Post-Critical Criminology*. (pp. 42-55). Toronto: Oxford University Press.

Shaver, F. (1996b). The Regulation of Prostitution: Setting the Morality Trap. In B. Schissel & L. Mahood (Eds.), *Social Control in Canada: Issues in the Social Construction of Deviance*. (pp. 203-226). Oxford, England: Oxford University Press.

Shaver, S. et Newmeyer, T. « Hommes gais ou bisexuels ou prostitués: pratiques sexuelles et comportements à risque » dans N. Chevalier, J. Otis et M.P. Desaulniers (dir.), *Sida et prévention*, Montréal, Éditions Logiques, 1997.

Shaver, S. (1997). Prostitution. *The 1997 Canadian Encyclopedia Plus*. Toronto: McClelland & Stewart.

Shearer, R.J.G. (1980). Canada's War on the White Slave Trade. In E.A. Bell (Ed.), *Fighting the Traffic in Young Girls or War on the White Slave Trade*. Toronto: Coles Reprint.

Sullivan, T. (1986). The Politics of Juvenile Prostitution. In J. Lowman *et. al.* (Eds.), *Regulating Sex: An Anthology of Commentaries on the Badgley and Fraser Committees*. (pp. 177-191). School of Criminology, Simon Fraser University.

Sullivan, T. (1988). Juvenile Prostitution: A Critical Perspective. In F.E. Hagan & M.B. Sussman (Eds.), *Deviance and the Family*. London: The Haworth Press.

Sullivan, T. (1992). *Sexual Abuse and the Rights of Children: Reforming the Canadian Law*. Toronto: University of Toronto Press.

Taschereau, H.T. (1909). *The Crime of Prostitution*. Toronto: Presbyterian Church of Canada.

Van Brunschot, E.G. (1994). Juvenile Prostitution. In J.H. Creechan & R.A. Silverman (Eds.), *Juvenile Delinquency*. (pp. 298-310). Scarborough: Prentice Hall Canada.

Van Brunschot, E.G., Krull, C. & Sydie, R.A. (1993). Sexuality, Modernity and Postmodernity: The Prostitute's Account. In D.H. Currie & B.D. MacLean (Eds.), *Social Inequality, Social Justice: Selections from the 32nd Annual Meetings of the Western Association of Sociology and Anthropology*. (pp. 57-72). Vancouver: Collective Press.

Visano, L. (1987). *This Idle Trade*. Concord, Ontario: VitaSana Books.

Webber, M. (1991). *Street Kids: The Tragedy of Canada's Runaways*. Toronto: University of Toronto Press.

Weisberg, D.K. (1985). *Children of the Night: A Study of Adolescent Prostitution*. Lexington, Virginia: D.C. Heath.

## Sources d'Internet

Davis, S. & Shaffer, M. Prostitution in Canada: the Invisible Menace or the Menace of Invisibility. No longer available as of July 24th, 2003. [www.walnet.org/csis/papers/sdavis.htm](http://www.walnet.org/csis/papers/sdavis.htm)

Maggie's. Healthy Hustling. No longer available as of July 24th, 2003. [www.walnet.org/csis/group'swav/healthcards/hustling.html](http://www.walnet.org/csis/group'swav/healthcards/hustling.html).





Sex Workers' Alliance of Vancouver. *Trials of the Trade: A Survival Guide to Canada's Legal Jungle*. 2000. [http://walnet.org/csis/legal\\_tips/trials/index.html](http://walnet.org/csis/legal_tips/trials/index.html).

## Rapports, Thèses, Dissertations

Aebi, R. (1998). *The Sexual Exploitation of Children and Youth in New Westminster*. British Columbia, New Westminster City Council.

Alberta Task Force on Juvenile Prostitution. (1997). *Children Involved in Prostitution*. Edmonton, Ministry of Alberta Family and Social Services.

Association canadienne d'aide à l'enfance en difficulté. *Consultation nationale sur la prostitution juvénile: sommaire et délibérations*, Ottawa, ACAED, 1987.

Atchison, C. (1996). *Turning the Trick: The Development and Partial Implementation of a Multi-Dimensional Research Instrument Designed for Clients of Sex Sellers*. School of Criminology, Simon Fraser University.

Atchison, C. (1997). *Men Who Buy Sex: A Preliminary Description Based on the Results from a Survey of the Internet Using Population*. School of Criminology, Simon Fraser University.

Bala, N. Harvey W. & McCormack H. (1992). *The Prosecution of Sexual Offences Against Children and Bill C-15: A Case Law Research Project*. Ottawa: Department of Justice Canada.

Biesenthal, L. (1993). *Mediating the Problematics of Female Youth Prostitution*. Ottawa: Departments of Sociology and Anthropology, Carleton University.

Bittle, S. (1999). *Reconstructing 'Youth Prostitution' as the 'Sexual Procurement of Youth': A Case Study*. MA thesis. School of Criminology, Simon Fraser University.

Bramly, L., Tubman, M. & Rapporteurs, S. (1998). *Out From the Shadows: The Sexually Exploited Youth Project, Final Report*. International Summit of sexually exploited youth. Ottawa: Save the Children Canada.

Brannigan, A., Knafla, L. et Levy, C. *La prostitution du rue: effets de la loi, Calgary, Regina and Winnipeg*. Ottawa: Ministère de la Justice Canada, 1989.

Brannigan, A. Van Brunschot E. G. & Williams S. (1992). *The Socio-Legal Context of the City of Calgary Licensing Bylaw*. Edmonton, Alberta Law Foundation.

Brannigan, A. (1996). *Victimization of Prostitutes in Calgary and Winnipeg*. Ottawa: Department of Justice Canada.

Brenkolt-Hogarth, R. (1981). *A Report on Prostitution in Downtown Vancouver*. Vancouver: City Hall.

Brock, D. R. (1984). *Feminist Perspectives on Prostitution: Addressing the Canadian Dilemma*. MA thesis. Ottawa, Departments of Sociology and Anthropology, Carleton University.

Brock, D. R. (1989). *The Impact of Bill C-49 on Street Prostitution: A Summary*. Ottawa, National Action Committee on the Status of Women.

Burton, J. G. (2000). *Canadian Attitudes About Children in the Sex Trade*. Vancouver, Save the Children Canada.

Calgary Police Commission. (1992). *A National Task Force on Juvenile Prostitution: A Proposal for Coordinated Action*. Calgary, Mimeo.

Calgary Task Force on Children Involved in Prostitution. (1997). *Children Involved in Prostitution*. Calgary, Calgary Police Commission.

Capital Regional District Sexually Exploited Youth Committee. (1997). *Final Report*. Victoria, Capital Regional District.

Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser). *La pornographie et la prostitution au Canada*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1985.

Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes. *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1984.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. *La prostitution au Canada*, Ottawa, Le Conseil, 1984.

Crook, N. *La prostitution dans les Maritimes*, Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 15, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.

Edmonton Social Planning Council. (1993). *Street Prostitution in Edmonton*. Edmonton, Edmonton Street Prostitution Project.

Edney, R. (1990). *The Relationship Between Sexual Abuse and Juvenile Prostitution in Females*. Doctoral dissertation. Department of Counselling Psychology, University of British Columbia;

El Komos, M. Les journaux canadiens et la pornographie et la prostitution, *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 12*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.

Federation of Canadian Municipalities. (1993a). *Proceedings of the National Meeting on Prostitution in Canada*. Ottawa, FCM.

Federation of Canadian Municipalities. (1993b). *Report of the Working Committee on Juveniles and Youth Issues*. Mimeo.

Federation of Canadian Municipalities (1993c). *Working Committee on Legislative Options for Municipalities with Respect to Prostitution*. Mimeo.

Fleischman, J. La prostitution en Ontario: un aperçu. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 10*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.

Forbes, G. A. (1977). *Street Prostitution in Vancouver's West End*. Vancouver, Vancouver Policy Board and City Council.

Ford, K. A. (1998). *Risky Business: The Negotiation and Management of Work-Related Risk in Sex Work and Hospital Work*. Unpublished MA thesis. Montreal, Concordia University.

Freund, M. (1995). *The Politics of Naming: Constructing Prostitutes and Regulating Women in Vancouver*. MA Thesis. Department of History, Simon Fraser University.

Gemme, R.*et.al.* Rapport sur la prostitution au Québec. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 11*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.



Gemme, R. Payment N. & Malenfant L. *La prostitution de rue: effets de la loi*, Montréal, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1989.

Gibbs Van Brunschot, E. & Brannigan A. (1992). *Childhood Correlates of Career Prostitution*. Mimeo, University of Calgary.

Global Alliance Against Trafficking in Women. (1998). *Whores, Maids & Wives: Making Links*. Proceedings of the North American Consultative Forum on Trafficking in Women. Victoria: GAATW Canada.

Gordon, J. (1996). *When the Victim is Deviant: An Analysis of Newspaper Articles on Violence Against Prostitutes*. Unpublished MA thesis. Simon Fraser University.

Graves, F. *La prostitution de rue: effets de la loi*, Halifax, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1989.

Grogin, R. Mathews F. & Mesiton J. (1991). *Does Anybody Care? Proceedings of the Follow-up Consultation on Juvenile (Adolescent) Prostitution*. Halifax, Children's Aid Society of Halifax.

Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution. *La prostitution au Canada: document de travail*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1995a.

Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution. *Résultats de la consultation nationale sur la prostitution dans certaines administrations – rapport provisoire*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1995b.

Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution. *Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1998.

Harvey, G. P. (1992). *Prostitution... A Matter of Choice?* Masters of Social Work thesis. Ottawa, Carleton University.

Haug, M. et Cini, M. Prostitution et maladies transmises sexuellement. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 7*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.

Hornick, J.P. (1997). *A Futuristic Focus on Child Sexual Exploitation: Where Do We Go From Here?* Working Paper for the Canadian Research Institute for Law and the Family. Vancouver: Canadian Research Institute for Law and the Family.

Hornick, J. P. et Bolitho F. *Étude sur la mise en oeuvre des dispositions relatives à l'exploitation sexuelle d'enfants dans certaines localités*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1992.

Jaywardene, C. H. S. Juliani T. J. & Talbot C. K. *Pornography and Prostitution in Selected Countries*.

Jiwani, Y. & Brown S. M. (1999). *Trafficking and Sexual Exploitation of Girls and Young Women: A Review of Select Literature and Initiatives*. Vancouver, FREDA.

Kiedrowski, J. et van Dijk, J.M. La pornographie et la prostitution en France, aux Pays-Bas, en Allemagne de l'Ouest, au Danemark et en Suède. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 1*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.

Kingsley, S. (1997). *Finding Our Way: Report of the Youth Involvement Project*. British Columbia, Ministry for Children and Family Services.

Kingsley, S. & Mark M. (2000). *Sacred Lives: Canadian Aboriginal Children and Youth Speak Out About Sexual Exploitation*. Ottawa, Save the Children Canada.

Kohlmeyer, K. (1997). *An Ethnography of Street Prostitution in Vancouver*. Unpublished MA thesis. Department of Criminology, Simon Fraser University.

La boîte à qu'on-se-voir. *Étude sur les violences envers les prostituées à Montréal*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1996.

Lautt, M. Rapport sur la prostitution dans les provinces des Prairies. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 9*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.

Layton, M. (1975). *Report on Prostitution in Vancouver: Official and Unofficial Reports*. Vancouver, British Columbia Police Commission.

Lowman, J. Rapport sur la prostitution à Vancouver. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 8*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.

Lowman, J. *La prostitution de rue: effets de la loi, Vancouver*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1989.

Lowman, J. Atchison C. & Fraser L. (1996). *Men Who Buy Sex, Phase 1 Report*. Victoria, Ministry of the Attorney General.

Lowman, J. Atchison C. & Fraser L. (1997). *Men Who Buy Sex, Phase 2: The Client Survey, Preliminary Findings*. Victoria, Ministry of the Attorney General.

Lowman, J. & Fraser L. (1996). *Violence Against Persons Who Prostitute: The Experience in British Columbia*. Ottawa, Department of Justice Canada.

Madsen, C. (1996). *Being Aware, Taking Care*. Victoria: Youth Programs Division, Ministry of the Attorney General.

Mathews, F. (1986). *Mirror to the Night: A Psychosocial Study of Prostitution*. Doctoral dissertation. Toronto; University of Toronto.

Mathews, F. (1989a). *Child Prostitution: Sexual Abuse for Profit*. Proceedings of the Sex Offender and their Victims Conference. Toronto: Juniper Press.

Mathews, F. (1989b). *Familiar Strangers: A Study of Adolescent Prostitution*. Toronto, Central Toronto Youth Services.

Maticka-Tyndale, E. & Lewis J. (1999). *Escort Services in a Border Town: Transmission Dynamics of Sexually Transmitted Infections Within and Between Communities - Literature and Policy Summary*. Ottawa, Laboratory Centre for Disease Control.

McCreary Centre Society. (1999). *Our Kids Too: Sexually Exploited Youth in British Columbia: An Adolescent Health Survey*. Burnaby, B.C., McCreary Centre Society.

McIntyre, S. (1995). *The Youngest Profession*. Doctoral dissertation. University of Sheffield.

McLaren, J. (1986). *'White Slavers': The Reform of Canada's Prostitution Laws and Patterns of Enforcement, 1900-1920*. Paper presented at the Meeting of the American Society for Legal History. Toronto: Faculty of Law, University of Toronto.



- Meiklem, A. (1989). *Street Report: A Preliminary Research Document*. Victoria, Coastal Community Services.
- Ministère de la Justice Canada. *La prostitution de rue: effets de la loi: rapport de synthèse*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1989.
- Moyer, S. et Carrington P. J. *La prostitution de rue: effets de la loi*, Toronto, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1989.
- National Youth in Care Network. (1987). *Juvenile Prostitution Survey*. Ottawa, NYCN.
- Northcott, H. & Gordon W. (1989). *Exodus House: An Evaluation*. Calgary, Faculty of Social Work, University of Calgary.
- Peat, Marwick & partners. Sondage national sur la pornographie et la prostitution. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution: rapport numéro 6*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984.
- Prostitutes' Safe Sex Project. (1991). *Prostitutes' Safe Sex Project: What Is It and How Does It Work?* Toronto, PSSP.
- Provincial Prostitution Unit. (1996). *Community Consultation on Prostitution in British Columbia*. (1996). Victoria, British Columbia Ministry of the Attorney General.
- Provincial Prostitution Unit. (1999). *Being Aware, Taking Care*. Vancouver, British Columbia Ministry of the Attorney General.
- Rabinowitch, J. (2000). *First Year End Report of Out From the Shadows and Into the Light*. Vancouver: Save the Children Canada.
- Research Committee for the Calgary Community. (1996). *Handbook for Action Against Prostitution of Youth in Calgary*. Calgary: RCCC.
- Research Subgroup of the Committee for Sexually Exploited Youth in the CRD. (1997). *A Consultation with 75 Sexually Procured Youth in the Capital Regional District*. (1997). Victoria, desktop publication.
- Riddington, J. (1983). *Prostitution Law: An International Comparison*. Mimeo, Canadian Advisory Council on the Status of Women.
- Riddington, J. & Findlay B. (1981). *Pornography and Prostitution*. Mimeo, Vancouver Status of Women.
- Ritch, A. & Michaud M. (1985). *Juvenile Prostitution: A Profile*. Vancouver, West Coast Consultants.
- Ritch, A. & Michaud M. (1987). *Equinox Program Evaluation*. Vancouver, West Coast Consultants.
- Robertson, J. R. *Prostitution*, Bulletin d'actualité, Bibliothèque du Parlement, 30 novembre 1988.
- Robson, H. (1911). *Report of the Royal Commission on the Enforcement of Vice Laws in Winnipeg*. Winnipeg, King's Printer.
- Rounthwaite, A. (1983). *Issue Paper: Prostitution*. Mimeo, Prepared for the Law Reform Commission of Canada.
- Ruffo, A. (1983). *Juvenile Prostitution*. Mimeo, Prepared for the Canadian Advisory Council on the Status of Women.

Rutman, D. *et al.* (1999). *Sexual Exploitation of Children: Literature Review and Consultation with Aboriginal Agencies*. Victoria, British Columbia Ministry of Health.

Safer City Task Force. (1993). *Final Report - Prostitution*. Vancouver, City Clerk's Office.

Sansfaçon, D. Pornographie et prostitution aux États-Unis. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984a.

Sansfaçon, D. Accords et conventions des Nations-Unies sur la pornographie et la prostitution. *Documents de travail sur la pornographie et la prostitution*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1984b.

Sansfaçon, D. *La prostitution au Canada: une synthèse des résultats de recherche*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1985.

Save the Children Canada. (2000). *Leaving the Streets: Youth Forum to Address the Sexual Exploitation of Children*. Vancouver, SCC.

Schmolka, V. *Le projet de loi C-15 donne-t-il les effets voulus? Compte rendu des recherches portant sur les effets des modifications de 1988 relatives à l'exploitation sexuelle des enfants*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 1992.

Sexually Exploited Youth Committee. (1997). *Report of the Sexually Exploited Youth Committee of the Capital Regional District*. Victoria, City of Victoria.

Sinclair, B. (1993). *Aboriginal Street Youth and Sex Trade Workers' Study for the Joint National Committee on Aboriginal AIDS Education and Prevention*. Edmonton, Alberta Indian Health Care Commission.

Street Outreach Services. (1987). *Programme Overview and Description of Street Youth in Prostitution: Service Statistics and Outcomes*. Toronto, SOS.

Task Force on the Sexual Exploitation and Prostitution of Children and Youth. (1998). *Final Report*. Burnaby, B.C., City of Burnaby.

Toronto Prostitutes' Community Service Project. (1994). *Report on Assessing the Need to Reduce Drug-Related Harm Among Prostitutes Who Use Drugs*. Ottawa, Health Canada.

Vanwesenbeeck, I. *Level of Victimization and Well-Being in Female Sex Workers*. Paper presented at Caring for Victims: 9th International Symposium on Victimization.

Ville de Montréal. *Rapport du comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, 1999.

Wells, D. (1983). *The Social History of Prostitution in Canada*. Mimeo, Prepared for the Canadian Advisory Council on the Status of Women.

Welsh, B. (1995). *Street Prostitution: Law Enforcement and Alternative Responses*. Ottawa, Department of Criminology, University of Ottawa.

Wong, S.K.H. (1995). *Needs Assessment of Asian Sex Trade Workers in Toronto, Final Report*. Toronto: Asian Community AIDS Service.



---

Working Group on Juvenile Prostitution. (1996). *Report of the Working Group on Juvenile Prostitution*. Winnipeg, Manitoba Child and Youth Secretariat.

Youth Services Bureau. (1991). *Ottawa Street Prostitutes: A Survey*. Ottawa, YSB.